



Non respect du devoir de d'entretien de mon représentant légal

Par Lauryne

Bonjour,

Voici ma situation : ma mère, (qui est mon représentant légal suite au divorce avec mon père; et qui à obtenu ma garde) m'a mise à la rue depuis le 1er juin 2021. J'ai actuellement 20 ans et je suis étudiante depuis septembre 2020.

Elle ne respecte donc pas son devoir d'entretien, selon l'article 372-2 du Code Civil.

Ma question est la suivante : au vu de mon statut d'étudiante, suis-je dans mon droit de réclamer une pension alimentaire à ma mère?

Tout en sachant que depuis mes 18 ans, mon père me verse une pension alimentaire directement sur mon compte bancaire.

Cordialement,